



## Lecture d'un tableau comptable simplifié pour une petite association sportive

Par **Association77**, le **30/08/2021** à **20:44**

Bonsoir,

Je ne sais pas si je suis sur le bon site, car j'essaie de comprendre un tableau comptable simplifié pour une opération d'une petite association sportive avec des colonnes suivantes :

Opération | Banque (Débit/Crédit) | Caisse (Débit/Crédit) | Dépenses (Débit) | Recettes (Crédit)

Il est écrit ensuite en bas du tableau la méthode de vérification qu'il faut avoir :

Le solde de Banque (Débit - Crédit) et Caisse (Débit - Crédit) - le résultat net (Recettes - Dépenses) = 0

Un montant d'une opération peut-il se trouver sur une même ligne à la fois dans la colonne Banque (Débit ou Crédit) et la colonne Caisse (Débit ou Crédit) ? D'ailleurs, quelle est la différence entre Banque et Caisse sur ce tableau ?

Merci d'avance de votre explication.

Asso

Par **john12**, le **30/08/2021** à **22:40**

Bonsoir,

Il est assez difficile de vous répondre précisément, dans la mesure où nous n'avons pas la vue du tableau évoqué.

Je vais donc essayer de donner ma vision des choses.

S'agissant d'une petite association, à but non lucratif, je suppose que vous vous limitez à la tenue d'une comptabilité de trésorerie (recettes, dépenses), sachant que dans les grosses structures et obligatoirement, si des opérations lucratives sont réalisées, une comptabilité d'engagement (créances acquises et dépenses engagées) doit être tenue.

Pour une comptabilité de trésorerie, hypothèse retenue, sont enregistrées les recettes (débit) et les dépenses (crédit), dans le compte Caisse, s'il s'agit d'espèces et dans le compte Banque, dans le cas contraire.

Côté recettes, on peut avoir des espèces qui sont donc comptabilisées au compte Caisse et des chèques remis en banque ou des virements crédités directement au compte bancaire de l'association, les recettes bancaires étant portées au débit du compte Banque. Les espèces encaissées peuvent, bien sûr, être remises en banque, l'opération étant formalisée par une écriture du type débit de la banque par le crédit de la caisse.

Côté dépenses, la comptabilisation passe également par les comptes Caisse ou Banque, mais en opérations débitrices.

Pour répondre à vos questions, une opération ne devrait pas se trouver "sur une même ligne à la fois dans la colonne Banque (Débit ou Crédit) et la colonne Caisse (Débit ou Crédit)". Elle passe par la banque s'il s'agit d'une opération réalisée par chèque ou virement ou par la caisse s'il s'agit d'espèces.

La différence entre Banque et Caisse s'explique par le fait que le liquide ou les espèces passent par la caisse, contrairement aux opérations portées au débit ou au crédit du compte bancaire.

Je ne suis pas sûr d'avoir éclairé votre lanterne et répondu à vos attentes.

Je fais de mon mieux et reste à votre disposition, si besoin.

Cordialement

Par **Association77**, le **01/09/2021 à 13:13**

Bonjour,

Nous sommes une association à but non lucratif ayant très peu de moyens financiers et même si la tenue de comptabilité n'était pas obligatoire, nous devons quand même la faire pour la demande de budget auprès des institutions (...).

Vos explications nous ont bien éclairé à la compréhension d'un tableau comptable simplifié, qui n'est pas si évident pour un non initié.

Merci beaucoup de votre intervention.

Cordialement.

Association77

Par **john12**, le **01/09/2021 à 13:17**

Avec plaisir.

Bonne journée